



REGLEMENT INTERIEUR

1. Objet et champ d'application

Le présent règlement s'applique à tous les inscrits. Il a pour but d'assurer un cadre serein, sécurisant et respectueux, propice à l'apprentissage, la progression artistique et à l'épanouissement de chacun.

2. Inscriptions et documents obligatoires

- Formulaire d'inscription dûment complété et signé,
- Paiement de la cotisation annuelle (avant 31.12.de l'année d'inscription).

Tout dossier incomplet pourra entraîner un refus d'accès aux cours.

3. Ponctualité et Assiduité

La ponctualité est exigée pour le bon déroulement des cours.

Une présence régulière est essentielle à la progression personnelle et au bon fonctionnement du groupe. Un listing d'assiduité peut être tenu à jour tout au long de l'année. Les absences ou retards doivent être signalés par message (WhatsApp, SMS).

4. Tenue, hygiène et comportement

Tenue adaptée : vêtements souples, chaussures ou baskets (réservées à l'intérieur).

Une hygiène corporelle est exigée pour le respect de tous.

L'usage du téléphone portable est interdit pendant les cours (sauf urgence).

Un comportement respectueux et bienveillant est exigé. Toute attitude déplacée (insolence, violence verbale ou physique, discrimination, moquerie, etc.) entraînera un rappel à l'ordre, une exclusion temporaire ou définitive.

Le matériel mis à disposition doit être utilisé avec soin.

Les locaux doivent être laissés propres après chaque séance.

5. Communication

Uniquement pour des échanges en relation avec l'activité. Via groupe WhatsApp, SMS ou e-mail. Chaque inscrit ou représentant légal est considéré s'informer régulièrement sur ces canaux.

Les professeurs sont joignables dans un cadre respectueux en dehors des heures de cours.

6. Droit à l'image

L'inscrit ou son représentant légal autorise la diffusion de son image dans le cadre de photos ou vidéos réalisées à des fins pédagogiques ou promotionnelles (réseaux sociaux, site de l'association, etc.).

7. Aptitude médicale

L'élève et ou son représentant légal atteste sur l'honneur de son aptitude physique et médicale à la pratique de l'activité (prise auprès d'un médecin) et renonce à toute action dont il en serait l'origine à l'encontre de l'association ou ses représentants.

8. Participation facultative au Groupe UNITY VIBE (représentations, concours)

Conditions d'accès :

La sélection est exclusivement à la charge et l'appréciation de l'enseignant sur la base de la capacité de l'élève, de son expérience à la pratique (2 ans souhaités), son respect du présent règlement et sa volonté et aptitude à intégrer un groupe.

Engagement :

L'élève ou son représentant légal s'engage à sa présence aux répétitions et événements programmés.

Tenues :

Les tenues fournies ou prêtées par l'association doivent être soigneusement lavées et entretenues afin d'être réutilisables pour d'autres événements et rendues dans les délais impartis. En cas de perte ou de dégradation des frais de remplacement pourront être demandés.

8. Acceptation du règlement

L'inscription aux cours vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.